Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_093-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Membres votants : 29

Le 20 mai 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.

Envoi de la convocation le : 13 mai 2026 Publication de la convocation le : 13 mai 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Linda RIOU a donné procuration à M. Thierry COUPELANT
M. Jérémy CLOAREC a donné procuration à Mme Carine THOMAS

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Carine THOMAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 27 MAI 2026
Date de publication : 27 MAI 2026

Délibération n° 2026-093 : Désignation des représentants de la commune au théâtre Georges MADEC
Rapporteur : M. Florent LARDIC

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2021-052 du 30 mars 2021, le conseil municipal a approuvé la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la ville d'Audierne et l'association Théâtre Ephémère. Cette convention a pour objet :

- La mise à disposition à l'association « Théâtre Ephémère » les locaux du théâtre Georges Madec ;
- Préciser la mission générale de programmation des activités culturelles qui s'y développent.

La convention dispose également que :

- L'association anime un comité de programmation où sont représentés de manière permanente, en plus d'elle-même, le Théâtre du Bout du Monde et deux élus de la municipalité, membres de la commission municipale en charge de la culture.
- L'association s'engage à réunir au moins deux fois par an le comité de programmation du Théâtre Georges Madec, pour définir la programmation culturelle annuelle et en analyser le bilan, avant transmission de ce bilan au maire pour présentation en conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_093-DE

Suite au renouvellement général des membres du conseil municipal de mars 2026, il convient de désigner les représentants du conseil municipal au comité de programmation.

L'article L2121-21 du CGCT dispose que le vote a lieu au scrutin secret :

- Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant que Monsieur le maire a proposé les candidatures de M. Paul LADMIRAULT et Mme Nathalie DE NEVE,
Considérant qu'aucune autre candidature n'a été déposée,
Considérant qu'à l'unanimité les membres du conseil municipal ont approuvé le vote à main levée,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Désigner M. Paul LADMIRAULT et Mme Nathalie DE NEVE représentants de la commune d'Audierne au théâtre Georges MADEC ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

La Secrétaire de séance,
Carine THOMAS